

Grand Remplacement, Grand dépouillement des classes moyennes de souche



On n'a pas cessé de le clamer ici, l'invasion migratoire est raisonnée, elle a pour but de créer de la croissance solvabilisée par de la dette. En effet, ce seront les patrimoines financier et foncier de la classe moyenne de souche qui seront la garantie finale de la dette auprès des banques privées. Tout est fait pour préparer leur mainmise sur ce trésor afin de rééquilibrer leurs bilans par des valeurs tangibles en compensation des non-valeurs que sont les dettes d'états insolvables.

Actuellement, la dette de la France est de 2 366 milliards €. En augmentation incontrôlée.

<http://www.dettepublique.fr/>

Le patrimoine de la classe moyenne de souche, garantie de la dette.

En regard de la dette, le patrimoine net des ménages s'élève à 10 000 milliards.

Actifs fonciers : 6 700 milliards

Actifs financiers : 4 800 milliards

Passifs à déduire : 1 400 milliards (emprunts)

Une telle masse disponible laisse de la marge et en théorie le patrimoine des ménages permet de garantir un quadruplement de la dette. On voit tout de suite le nombre de nouvelles entrées que cela va permettre de financer. C'est tout simplement colossal.

Pacte de Marrakech et dispositions prises tout récemment par le parlement européen, tout va dans ce sens. Répétons-le, il faut faire rentrer des consommateurs pour soutenir la croissance au profit des marchés, leur consommation sera préfinancée par de la dette, garantie in fine par le patrimoine des ménages.

C'est donc bien la matière captive, essentiellement le foncier et les comptes des particuliers, qui sera ponctionnée. Macron l'a bien confirmé haut est fort, tout ce qui est immobile et qui ne prend pas de risque sera taxé. Vous allez payer deux fois : par la taxe d'abord et par la spoliation foncière ensuite.

Des dispositions visant à paupériser la classe moyenne de souche

Tout est fait pour paupériser la classe moyenne : baisses de revenus, baisses de prestations sociales, baisse de retraites, périodes de chômage en fin de carrière, coût prohibitif des études des grands enfants, soins médicaux de plus en plus mal remboursés, coût exorbitant des maisons de retraite et enfin coût prohibitif de détention du foncier.

Tout ce laminage doit la contraindre à aliéner son patrimoine pour financer sa fin de vie après 50 ans.

Assèchement du marché des transactions par les banques

Conjointement, on peut annoncer une raréfaction du crédit immobilier aux particuliers. En effet, les banques sont d'ores

et déjà en train de durcir les conditions d'accès au crédit : apport personnel augmenté, sélection drastique sur les revenus et la solvabilité. Le but : assécher la demande sur le marché des transactions. Plus d'acquéreurs finançables, les prix vont automatiquement s'effondrer. C'est ce qui est programmé. D'ailleurs, on peut déjà observer un effondrement du marché de la transaction dans certains secteurs et une baisse très importante des prix. Le phénomène n'en est qu'à ses débuts, le pire reste à venir. Le but : permettre aux banques de vous spolier à vil prix puisqu'elles seront les seuls acquéreurs sur un marché désolvabilisé.

La mise sous séquestre des comptes

Les textes européens prévoient déjà la mise sous séquestre des comptes en cas de faillite systémique des banques. En principe au delà de 100 000 € par compte mais réductible par simple décret pris dans la nuit. Autrement dit, s'il le faut, tout peut y passer.

La taxation du revenu fictif correspondant à la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires. Pour le moment, cette solution qui avait été largement évoquée a été reportée. Mais l'idée a été émise, le ballon d'essai a été lancé et tout reste à craindre.

Le BIMBY

<https://www.elueslocales.fr/actualites/collectivites/bimby-le-concept-qui-bouscule-lamenagement-urbain/>

Les PLU sont en cours d'aménagement pour permettre le détachement de terrains constructibles dans les zones pavillonnaires. (Bimby : Build In My Backyard par opposition cynique au Nimby : Not In My Backyard qui concerne les décharges et autres infections... avec le Bimby vous allez être heureux d'accueillir vos nouveaux voisins...).

Il s'agit là d'une manœuvre particulièrement sournoise qui joue sur deux effets.

D'une part, permettre à la classe moyenne résidant en lotissement d'aliéner une partie du foncier d'assise de sa résidence pour compenser ses pertes de revenus et de couverture sociale.

D'autre part, libérer du foncier pour loger qui vous savez en insertion.

Nous pouvons d'ores et déjà en prévoir les conséquences : préemption à vil prix par les mairies et les HLM pour construire des logements sociaux en insertion dans les zones pavillonnaires habitées par la classe moyenne de souche.

Vous aurez les nouveaux arrivants sous vos fenêtres de l'autre côté de votre clôture. Car si ce n'est pas vous qui vendez, ce sera votre voisin ou ses héritiers. Moins-value et joie de vivre ensemble assurées.

Report de la taxe d'habitation sur les propriétaires

Nous avons vu que la taxe d'habitation serait supprimée pour la plupart des locataires. Le plus probable est qu'elle sera transférée sur les propriétaires résidents ou bailleurs par un quasi doublement de leur taxe foncière. Même si on ne vous le dit pas, c'est exactement ce qu'il va se passer.

Les passoires thermiques

On a également vu apparaître le projet de surtaxer les passoires thermiques. On ne sait pas encore très bien par quel moyen, mais le principe est acquis. Soit vous faites des travaux de mise à la norme thermique de votre logement, soit vous êtes surtaxé (droits de mutation en cas de vente ? droits de succession ? taxe foncière ? autre solutions ? la méthode reste à définir).

Si on veut bien considérer que plus de 90 % des logements existants ne sont pas à la norme, on voit immédiatement la masse taxable colossale et les immenses douleurs pour les propriétaires et leurs héritiers.

La remise à la norme d'un pavillon ira facilement chercher

entre 35 000 et 50 000 euros. Avec les droits de succession majorés en pareil cas, il ne restera plus aux héritiers qu'à vendre à vil prix. Pareil en cas de vente, si vous n'avez pas les moyens de remettre votre logement à la norme, non seulement les droits de mutation seront majorés, mais votre prix de vente s'effondrera. Bien sûr les mairies ou les HLM pourront toujours vous préempter à très vil prix sur évaluation des domaines pour y loger qui vous savez. Si non, vous pourrez toujours renoncer à aliéner. Mais comment faire en cas de force majeure, divorce, décès, succession, mutation... Vous n'aurez pas le choix, seules les banques se présenteront pour acheter à leur prix.

L'État copropriétaire du foncier bâti

Prenez votre temps car là c'est vraiment du lourd, du très, très lourd.

Le bureau d'études "France stratégie" qui conseille le Premier ministre a fait paraître en 2017 sur son site à en-tête de Matignon un article repris par le Monde intitulé :

"comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro."

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/resorber-dettes-publiques-zone-euro>

https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/11/pour-reduire-la-dette-publique-taxer-le-capital-immobilier_5199180_3234.html

On y lit ceci : (accrochez-vous bien) :

"Concomitamment à l'augmentation des dettes publiques, les vingt dernières années ont été marquées par une forte progression du patrimoine des ménages en Europe, en particulier immobilier, avec une distribution très inégale de cet enrichissement. Ceci ouvre une deuxième voie qui

permettrait à un État excessivement endetté de décréter qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels à hauteur d'une fraction limitée de leur valeur. Il deviendrait ainsi créancier d'une somme annuelle, correspondant à la rémunération du droit d'occupation du sol. Tout propriétaire pourrait différer son paiement, dont le montant cumulé interviendrait alors au moment de la vente ou de la transmission du bien."

Voilà, l'État deviendrait copropriétaire de tous les terrains construits. Comme c'est dit, vous devriez payer à l'État un loyer pour l'utilisation de votre propre foncier bâti.

Or, chacun sait que l'État français vend tout au privé, en particulier tout ce qui assure de la rente récurrente sans risque : barrages, gaz, électricité, aéroports, autoroutes etc.

On peut donc très facilement comprendre qu'à la fin l'État vendra ses parts de copropriété de notre foncier aux banques et que c'est par ce biais qu'il les relèvera de sa dette.

Vous vous retrouverez donc copropriétaire avec une filiale de banque située dans un paradis fiscal. En cas de litige vous pourrez toujours recourir à une procédure d'arbitrage devant un arbitre situé dans les îles vierges néerlandaises. Tout sera traité en anglais et il n'y aura pas d'appel possible.

Quant à vos héritiers spoliés, ils pourront toujours acheter à la banque un produit d'épargne retraite basé sur les valeurs foncières dont on vous aura dépouillés. C'est ainsi que la boucle sera bouclée.

Chers amis, voici venu le temps des fous furieux. Plus rien n'est à nous, tout est à eux. Il leur faut nous remplacer, c'est une combustion, tout va y passer.

Nos dirigeants sont des mercenaires au service des marchés. La consigne est très simple : dévitaliser le pays, brader son industrie, faire entrer le plus possible de migrants au profit

des marchés. Pour cela tout le patrimoine de la classe moyenne blanche de souche va passer dans la fournaise.

Le système maîtrise la mise en sidération des peuples. Ce n'est pas notre cas, quels que soient les moyens, intimidations, procès politiques, arrestations arbitraires, brutalités policières, fichage, rien ne nous empêchera de lutter.

Ce système en perdition vit ses derniers spasmes. Il va s'effondrer dans la folie et le chaos.

Préparons-nous à la vacance et à la reprise du pouvoir.

Martin Moisan